Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 034-213402654-20261109-2026_0060-DE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public

EAU du PIC
Régie des eaux Grand Pic Saint-Loup

grand pic saint-Loup

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 034-213402654-20261109-2026_0060-DE

SOMMAIRE

SOMMAIRE **2**
PREAMBULE **3**
1. Généralités 3
2. Historique 3
I. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE **5**
1. Description du service public d'assainissement non collectif 5
1.1 Nature du service assuré : 5
1.2 Situation géographique des communes du SPANC : 5
1.3 Mode de gestion : 6
1.4 Qualité du service : 6
1.5 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif : (D302.0) 6
II. INDICATEURS TECHNIQUES **8**
1. Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif 8
2. Nombre et type de contrôles effectués 9
2.1 Visites de Diagnostic : 10
2.2 Visites Périodiques sur le Fonctionnement : 11
2.3 Contrôle du neuf ou de réhabilitation : 11
Instruction (Etude de conception) : 11
Contrôle d'exécution 11
2.4 Ventes : 11
3. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif 12
4. Evolutions et perspectives 13
4.1 Nouveau logiciel SPANC : 13
4.2 Réorganisation des fichiers sur le réseau de la CCGPSL : 14
4.3 Perspectives 2026 : 14
III. INDICATEURS FINANCIERS **15**
1. Tarifs aux usagers 15
2. Comparatif du prix du service 15
3. Recettes du service 16
ANNEXE 1 **17**
ANNEXE 2 **19**

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 034-213402654-20261109-2026_0060-DE

PREAMBULE

1. Généralités

Le présent rapport a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs aux prix et à la qualité du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) pour l'exercice 2025 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

2. Historique

Arrêté Préfectoral du 26 juin 2000 :
Extension des compétences du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région du Pic St Loup, crée le 06 juin 1947, à "l'Assainissement Non Collectif" et à "l'Irrigation – Eau Brute".
Nouvelle appellation : **"Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de la région du Pic St Loup".**

01 janvier 2005 :
Mise en place du service "Assainissement Non Collectif" sur les communes d'*Argelliers, Mas de Londres, St Martin de Londres, St Paul et Valmalle et Viols Le Fort*.

Arrêté Préfectoral du 25 octobre 2005 :
Adhésion de la *Communauté de Communes du Pic St Loup* au service "Assainissement Non Collectif".
Le syndicat devient **Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement de la région du Pic St Loup.**
Le service "Assainissement Non Collectif" s'exercera sur les 27 communes formant le territoire syndical.

Arrêté Préfectoral n° 2009-1-3835 du 7 décembre 2009
La fusion des trois Communautés de Communes est effective à compter du
1er janvier 2010. Dans son article 3.2, cet arrêté précise que la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup est compétente pour l'assainissement non collectif.

Les statuts annexés à l'arrêté Préfectoral précisent que la compétence est exercée en totalité par la communauté de communes, qui pourra adhérer pour le compte des communes membres à tout syndicat mixte compétent.

Arrêté préfectoral n°2010-1-3196 du 04 Novembre 2010
Portant extension du périmètre syndical au territoire des communes de Claret, Ferrières les Verreries, Lauret, Pégairolles de Buèges, St André de Buèges, St Jean de Buèges, Sauteyrargues, Vacquières et Valflaunès. Membres de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup, afin d'y exercer la compétence "Assainissement non Collectif".

Arrêté Préfectoral n°2010-I-4209 du 07 Décembre 2010
Portant modification de la composition des collectivités adhérentes suite à la création de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup et élargit le périmètre du SMEA de la région du Pic St Loup, aux communes de l'ex-Orthus. Le SMEA gère ainsi l'ensemble des 33 communes membres de la CCGPSL.

A partir du 1er janvier 2013, 3 communes de l'ex Communauté de Communes de Ceps et Sylves ont rejoint la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup, portant le nombre de Communes membres à 36. Ces

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 034-213402654-20261109-2026_0060-DE

communes (Buzignargues, St Hilaire de Beauvoir, et St Jean de Cornies) ne faisant pas partie du périmètre du SMEA, la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup **conserve la gestion** de ces trois « nouvelles » communes pour la compétence « assainissement non collectif ».

Cette gestion fait l'objet d'une délégation à la société RUAS dont le contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2017.

Arrêté préfectoral n°2017-1-1404 du 08 Décembre 2017

Mettant fin aux compétences du Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement de la Région du Pic St Loup, avec effet au 01 janvier 2018.

La Communauté de Communes du Grand Pic St Loup se voit transférer la gestion du service « Assainissement Non Collectif » pour l'ensemble des 36 communes membres.

Conseil communautaire du 27 juin 2023 :

La délégation de service public avec l'entreprise SAUR prenant fin au 31 décembre 2024, le conseil communautaire adopte un passage en régie publique à partir du 1er janvier 2025.

Le service SPANC est associé à cette régie qui est nommée « Régie de l'Eau du Pic ».

Cette nouvelle dénomination sera utilisée dans tout le rapport d'activité.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 034-213402654-20261109-2026_0060-DE

I. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

1. Description du service public d'assainissement non collectif

1.1 Nature du service assuré :

La Régie de l'Eau du Pic exerce en lieu et place des 36 communes, et dans l'intérêt collectif, la constitution et l'exploitation du service Assainissement Non Collectif. Les différentes activités du service sont listées ci-dessous :

- Instruction du volet Assainissement Non Collectif des autorisations d'urbanisme pour les bâtiments qui ne peuvent être raccordées au réseau d'assainissement collectif,
- Contrôle des travaux sur les installations neuves,
- Diagnostic des installations existantes,
- Contrôle périodique sur le fonctionnement des installations existantes,
- Contrôle des travaux de réhabilitation d'installations,
- Facturation des prestations relatives aux différentes missions exercées par le service public d'Assainissement Non Collectif,
- Etablissement de la facturation de la redevance annuelle.
- Veille juridique
- Accueil physique et téléphonique des usagers

1.2 Situation géographique des communes du SPANC :

Situé dans l'arrière-pays de l'Hérault, la Régie de l'Eau du Pic assure la compétence Assainissement Non Collectif sur les 36 communes formant son territoire :

- Assas
- Buzignargues
- Causse de la Selle
- Cazevieille
- Claret
- Combaillaux
- Ferrières les Verreries
- Fontanès
- Guzargues
- Lauret
- Le Triadou
- Vailhauquès
- Les Matelles
- Mas de Londres
- Murles
- Notre Dame de Londres
- Pégairolles de Buèges
- Rouet
- Sauteyrargues
- St André de Buèges
- St Bauzille de Montmel
- St Clément de Rivière
- St Gély du Fesc
- St Hilaire de Beauvoir
- St Jean de Buèges
- St Jean de Cornies
- St Jean de Cuculles
- St Martin de Londres
- St Mathieu de Tréviers
- St Vincent de Barbeyrargues
- Ste Croix de Quintillargues
- Teyran
- Vacquières
- Valflaunès
- Viols en Laval
- Viols le Fort

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 034-213402654-20261109-2026_0060-DE



Figure 1 : Couverture territoriale du SPANC assurée par la CCGPSL

1.3 Mode de gestion :

Le SPANC est assuré par la Régie de l'Eau du Pic. Pour son bon fonctionnement, le SPANC dispose de 2 agents à temps plein pour assurer les missions de contrôle. La partie facturation est assurée par les agents clientèles qui s'occupent de toute la facturation liée à l'eau et l'assainissement.

1.4 Qualité du service :

Tous les usagers ont pu se présenter aux bureaux de la Régie de l'Eau du Pic :

Régie de l'Eau du Pic
730 route de St Gély
34270 Les Matelles

Les bureaux sont ouverts au public du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h00 et uniquement par téléphone de 13h30 à 17h00.

1.5 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif : (D302.0)

En application de l'arrêté ministériel n°2007-675 du 02 mai 2007 et de la circulaire n°21/DE du 28 avril 2008, les indicateurs de performance définis sont transmis à l'Observatoire National des Services de l'Eau et de

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 034-213402654-20261109-2026_0060-DE

l'Assainissement (SISPEA) pour abonder le système d'information concernant les services publics d'eau potable et d'assainissement.

L'indice D302.0 dont la valeur est comprise entre 0 et 140, est obtenu en faisant la somme des valeurs attribuées aux points A et B. Les éléments indiqués au point B ne sont pas pris en compte si la somme des éléments mentionnés au point A n'atteint pas 100.

A : Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre SPANC :

- Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (oui = 20, non = 0),
- Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (oui = 20, non = 0),
- Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans (oui = 30, non = 0),
- Mise en œuvre du diagnostic périodique sur le fonctionnement et d'entretien des autres installations (oui = 30, non = 0).

B : Eléments facultatifs du SPANC :

- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (oui = 10, non = 0),
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (oui = 20, non = 0),
- Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidanges (oui = 10, non = 0).

L'ensemble des données relatives à l'indice de performance D.302 est synthétisé en annexe 1.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 034-213402654-20261109-2026_0060-DE

II. INDICATEURS TECHNIQUES

1. Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif

Il est considéré comme habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert ***5810*** habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire de ***52867*** *(données INSEE 2023).*

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) donne une moyenne de 2,16 personnes par ménage (données 2023). La population ANC est recensée à partir de cette donnée et du nombre d'installations individuelles sauf pour les communes de Ferrières les Verreries, Saint André de Buèges et Viols en Laval qui ne possèdent pas de réseau collectif et donc la totalité de la population de ces communes n'est pas desservie.

L'ensemble des données est synthétisé dans le tableau suivant :

Commune	Population totale	Population ANC	Nombre d'installations ANC (2025)
Assas	1447	710	330
Buzignargues	387	93	43
Causse de la Selle	463	185	86
Cazevieille	236	37	17
Claret	1790	323	150
Combaillaux	2048	112	52
Ferrières les Verreries	48	48	35
Fontanès	362	13	6
Guzargues	513	80	37
Lauret	646	191	89
Le Triadou	750	65	30
Les Matelles	2120	136	63
Mas de Londres	684	140	65
Murles	363	86	40
Notre Dame de Londres	533	230	107
Pégairolles de Buèges	56	30	14
Rouet	71	37	17
Saint André de Buèges	47	47	40
Saint Bauzille de Montmel	1268	391	182
Saint Clément de Rivière	5401	47	22
Saint Gély du Fesc	10732	88	41
Saint Hilaire de Beauvoir	464	52	24
Saint Jean de Buèges	211	11	5
Saint Jean de Cornies	874	67	31
Saint Jean de Cuculles	549	359	167

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 034-213402654-20261109-2026_0060-DE

Saint Martin de Londres	2740	381	177
Saint Mathieu de Tréviers	5100	351	163
Saint Vincent de Barbeyrargues	797	22	10
Sainte Croix de Quintillargues	1009	26	12
Sauteyrargues	454	198	92
Teyran	4872	172	80
Vacquières	784	142	66
Vailhauquès	2757	56	26
Valflaunès	806	282	131
Viols en Laval	236	236	79
Viols le Fort	1249	372	173
Total	52867	5810	2702

G1 : Population totale et population ANC

Cela représente environ 11% de la population de la CCGPSL qui possède un assainissement non collectif.

2. Nombre et type de contrôles effectués

Depuis la création du service en 2005, le SPANC a mené des campagnes de diagnostics du parc ANC sur le territoire. Cet état des lieux général a pris fin en 2014 et l'essentiel de l'activité est désormais le contrôle du neuf, de la réhabilitation (contrôle d'exécution) et de l'existant (contrôle de fonctionnement). Le recensement du nombre et du type de contrôle par année est donné dans les tableaux ci-après.

A partir de 2015, les contrôles liés aux ventes ont été distingués des contrôles périodiques de fonctionnement dans les précédents rapports prix et qualité du service.

Année	2005	2006	2007	2008	2009
Contrôle de diagnostic	172	328	434	436	197
Contrôle de fonctionnement	0	0	0	4	107
Contrôle d'exécution	2	33	38	49	56
Contrôle de vente	0	0	0	0	0
Total	174	361	472	489	360

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Contrôle de diagnostic	323	324	74	119	16
Contrôle de fonctionnement	190	186	137	40	58
Contrôle d'exécution	70	88	96	79	75

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 034-213402654-20261109-2026_0060-DE

Contrôle de vente	0	0	0	0	0
Total	583	598	307	238	149

Année	2015	2016	2017	2018	2019
Contrôle de diagnostic	6	3	5	2	10
Contrôle de fonctionnement	146	100	152	201	423
Contrôle d'exécution	84	87	70	57	65
Contrôle de vente	42	34	40	40	41
Total	278	224	267	300	539

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Contrôle de diagnostic	19	7	5	1	1
Contrôle de fonctionnement	168	133	143	112	282
Contrôle d'exécution	46	44	31	29	34
Contrôle de vente	52	46	36	26	20
Total	285	230	238	168	337

Année	2025
Contrôle de diagnostic	0
Contrôle de fonctionnement	120
Contrôle d'exécution	36
Contrôle de vente	18
Total	174

G2 : Détails des contrôles depuis la création du SPANC

2.1 Visites de Diagnostic :

La réalisation de la première visite de diagnostic a été le point de départ de l'abonnement au service pour les propriétaires concernés. La réalisation de ces visites a été précédée d'une phase de communication portant sur les modalités de fonctionnement du service, à l'échelon communal.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 034-213402654-20261109-2026_0060-DE

A ce jour, la phase des visites de diagnostic est terminée sur l'ensemble du territoire de la collectivité. Seul un faible nombre d'installation n'a pu être visité, leur propriétaire n'ayant pas donné suite. Ces dossiers ont fait l'objet d'une procédure de police.

Sur l'ensemble de l'année 2025, il n'y a pas eu de visite de diagnostic.

2.2 Visites Périodiques sur le Fonctionnement :

Les visites périodiques sur le fonctionnement sont réalisées 8 ans après les visites de diagnostic ou de conformité. Cette intervention permet de vérifier le fonctionnement de la filière et de faire un point avec les usagers sur leur demande.

Courant 2025, le SPANC a effectué 120 visites de fonctionnement sur l'ensemble du territoire. Ce nombre réduit s'explique par le temps consacré à la recherche et l'implantation d'un nouveau logiciel pour le SPANC. Ce point est abordé en détails dans la section 4.

2.3 Contrôle du neuf ou de réhabilitation :

Instruction (Etude de conception) :

A la demande du pétitionnaire, le service émet un avis sur le projet de réhabilitation ou de neuf en fonction des pièces produites et notamment de l'étude de sol réalisée à la parcelle.
Le projet validé, le pétitionnaire connaîtra la nature des travaux à entreprendre avec le dimensionnement et le positionnement de la future filière à installer.
Sur l'année 2025, 48 instructions ont été effectuées.

Contrôle d'exécution

Une fois le projet de réhabilitation ou de neuf validé par le service, le propriétaire peut faire procéder aux travaux de son installation. Avant remblaiement de l'installation et à la demande du propriétaire, le SPANC doit vérifier la bonne réalisation de l'installation et délivre une attestation de conformité.
Sur l'année 2025, 36 visites de conformité ont été effectuées.
Ces contrôles sont moins nombreux au fur et à mesure des années. Cela s'explique par la fin des subventions de l'agence de l'Eau depuis 2018 et par la hausse des coûts depuis 2020.

2.4 Ventes :

Dans le cas d'une vente d'une propriété, un rapport du service Assainissement Non Collectif daté de moins de 3 ans doit être intégré dans l'acte de vente, par le notaire chargé de la vente. Au-delà de ce terme, une visite doit être réalisée.

Sur l'année 2025, 18 visites de vente ont été effectuées. Après un pic lors de l'année 2020, le nombre de ventes diminue de manière constante depuis.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 034-213402654-20261109-2026_0060-DE

3. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

La circulaire 12/DE du 28 avril 2008 relative à la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement, en application du décret n° 2007-675 du 02 mai 2007, impose la détermination d'un taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.
Cet indicateur sert à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio, exprimé en pourcentage, entre :

- Le nombre d'installations contrôlées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité validée par le service,
- Le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/2025

Depuis l'année 2024, la méthode de calcul du taux de conformité par communes est améliorée grâce aux outils statistiques du logiciel du SPANC. Les chiffres sont désormais plus représentatifs de la réalité que les années précédentes.

Une quarantaine d'usagers SPANC des communes de Buzignargues, St Hilaire de Beauvoir et St Jean de Cornies, rattachées en 2018 au SPANC suite à la fin du contrat de délégation de service public à la société RUAS n'ont pas été contrôlé au 31 décembre 2025. Il est prévu de relancer ces usagers lors de l'année 2026 avant de passer par la procédure de police si nécessaire.

Commune	Installations conformes	Installations non conformes	Taux de conformité
Assas	296	34	90%
Buzignargues	30	13	70%
Causse de la Selle	56	30	65%
Cazevieille	16	1	94%
Claret	120	30	80%
Combaillaux	32	20	62%
Ferrières les Verreries	26	9	74%
Fontanès	3	3	50%
Guzargues	27	10	73%
Lauret	64	25	72%
Le Triadou	20	10	67%
Les Matelles	49	14	78%
Mas de Londres	52	13	80%
Murles	32	8	80%
Notre Dame de Londres	74	33	69%
Pégairolles de Buèges	3	11	21%
Rouet	14	3	82%
Saint André de Buèges	18	22	45%
Saint Bauzille de Montmel	164	18	90%
Saint Clément de Rivière	15	7	68%
Saint Gély du Fesc	32	9	78%
Saint Hilaire de Beauvoir	14	10	58%
Saint Jean de Buèges	1	4	20%

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 034-213402654-20261109-2026_0060-DE

Saint Jean de Cornies	22	9	71%
Saint Jean de Cuculles	129	38	77%
Saint Martin de Londres	148	29	84%
Saint Mathieu de Tréviers	136	27	83%
Saint Vincent de Barbeyrargues	2	8	20%
Sainte Croix de Quintillargues	12	0	100%
Sauteyrargues	60	32	65%
Teyran	51	29	64%
Vacquières	52	14	79%
Vailhauquès	20	6	77%
Valflaunès	91	40	69%
Viols en Laval	67	12	85%
Viols le Fort	144	29	83%
Total	2092	610	77%

G4 : Taux de conformité par communes en 2025

4. Evolutions et perspectives

4.1 Nouveau logiciel SPANC :

L'année 2025 est consacré à la modernisation du service SPANC dans le but de faciliter les démarches (contrôles, rapports, schématisation). En ce sens, le nombre de contrôle sur l'année 2025 a été volontairement réduit, afin de pouvoir consacrer le temps sur la recherche d'un logiciel ANC et de l'intégration des données du SPANC.

L'ancien logiciel Poseis, de l'entreprise Progisem a mis un terme à son service après-vente et aux mises à jour à partir du 31 décembre 2025. Pour le remplacer, une étude est lancée en février 2025 pour l'obtention d'un nouveau logiciel.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de limiter au maximum l'utilisation de papiers et de passer sur un service plus orienté vers le numérique.

Après plusieurs rencontres avec différentes entreprises, le logiciel ISIGEO de l'entreprise GEOMATIKA est retenu. Ce logiciel s'accompagne d'un nouvel outil pour le SPANC, l'outil cartographique.

Cet outil permet au SPANC d'avoir une vision de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur son territoire ainsi que leur statut (conforme ou non). Il permet également de réaliser des schémas des installations géolocalisés et donc plus précis et utile.

Les interfaces utilisateurs ergonomique représentent un gain de temps non négligeable par rapport au précédent logiciel. Les tournées de contrôle sont mieux optimisées pour réduire les temps de trajet sur le territoire.

Le logiciel est mis en service en septembre 2025 et son exploitation complète démarre en novembre 2025, le temps que toutes les données soient intégrées.

Une tablette numérique par agent est fournie pour utiliser le mode de saisie du logiciel lors des contrôles chez les usagers et augmenter encore le gain de temps.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 034-213402654-20261109-2026_0060-DE

4.2 Réorganisation des fichiers sur le réseau de la CCGPSL :

En parallèle de la recherche de logiciel, du temps est consacré au remaniement des dossiers numériques sur le réseau de la CCGPSL. En effet, il était nécessaire de trier et renommer bon nombre de dossiers pour améliorer la clarté de lecture des documents. Ce travail permet aussi de supprimer des documents obsolètes qui se sont accumulées au fil des années dans le dossier SPANC.

4.3 Perspectives 2026 :

La continuité de la modernisation du service est l'objectif principal pour l'année 2026.
Il est notamment prévu l'archivage ou la destruction des dossiers physiques pour passer sur du 100% numérique.

En 2025, il est discuté de l'évolution des prestations et des tarifs du SPANC, en se basant sur les coûts réels des contrôles ainsi que la fusion des prestations liées au neuf ou à la réhabilitation. Cette discussion se poursuivra en 2026 pour aboutir sur plusieurs propositions.

Il est aussi prévu pour les futurs rapports d'activité d'utiliser plus en profondeur les outils statistiques dont dispose le nouveau logiciel, notamment pour caractériser les assainissements non collectifs par type d'installations (classique ou agréé). Il sera également possible de différencier les différents types de non-conformité par type de risque (sanitaire, environnemental ou sans risque par exemple).

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 034-213402654-20261109-2026_0060-DE

III. INDICATEURS FINANCIERS

1. Tarifs aux usagers

Par délibération en date du 19 décembre 2023, les tarifs de service applicables en 2025 sont énoncés ci-dessous :

	Type Mission	Montant 2025
	Redevance annuelle	24,00 €
	Contrôle Diagnostic	200,00 €
	Contre-visite a/c du 3ème déplacement	76,00 €
	Contrôle de vente	140,00 €
Réhabilitation	Instruction projet de réhabilitation	49,00 €
	Contrôle de réalisation de réhabilitation	91,00 €
Neuf	Instruction projet de neuf	98,00 €
	Contrôle de réalisation de neuf	180,00 €

G5 : Tarifs SPANC 2025

Les différents modèles de factures sont joints en annexe 2.

2. Comparatif du prix du service

Une étude comparative sur les différents tarifs proposés aux particuliers a été menée dans 15 SPANC du secteur pour l'exercice 2025. Le tableau ci-dessous nous donne la moyenne des tarifs sur le secteur Gard-Hérault par rapport aux tarifs du SPANC de la régie de l'Eau du Pic.

Type de contrôle	Moyenne	Tarif 2025 Régie Eau du Pic
Conception	133,82 €	49 € ou 91 €
Exécution	145,10 €	98 € ou 180 €
Vente	161,69 €	140 €
Périodique	152,42 €	192 €

G6 : Comparatif tarifs SPANC

Cette moyenne des tarifs fait ressortir quelques points importants :

Le SPANC de la Régie de l'Eau du Pic est le seul SPANC du secteur à différencier les assainissements non collectifs neufs et les assainissements non collectifs à réhabiliter. La question de la pertinence de différencier ces deux contrôles identiques en termes de charge de travail est à aborder.

Le tarif de contrôle de conception est globalement très inférieur à la moyenne des SPANC environnants.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 034-213402654-20261109-2026_0060-DE

Le reste des prestations est un peu supérieur à la moyenne des tarifs pratiqués dans le secteur. Cela s'explique par la petite taille des SPANC alentours qui pratiquent des prix assez faibles. Les « grands » SPANC restent plus cher que le SPANC de la Régie de l'Eau du Pic.

3. Recettes du service

En 2025, le SPANC a généré une recette de 73 596€. L'essentiel de ces recettes est perçu par la redevance annuelle (64 628€). Le reste (8 968€) constitue les prestations ponctuelles que sont les contrôles de conformité des constructions neuves et réhabilitées ainsi que des contrôles liés aux ventes.

Le SPANC a comme objectif de recettes une somme de 80 000€ annuel. Les prix de la redevance et des différentes prestations réalisées par le SPANC n'ont pas évolué depuis l'année 2023. Le tableau ci-dessous résume les recettes du SPANC depuis 2018. Du fait de la baisse des vente et des constructions neuves, les recettes des prestations ponctuelles est en diminution constante.

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes	72 472 €	72 589 €	75 951 €	77 119 €	79 326 €	78 725 €	78 344 €	73 596 €

G7 : Recettes du service par année

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 034-213402654-20261109-2026_0060-DE

ANNEXE 1

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 034-213402654-20261109-2026_0060-DE

Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif sur les Communes adhérentes

Indice D 302.0 de la circulaire 12/DE du 28 avril 2008

EXERCICE 2024

	Tableau A - Eléments obligatoires				Tab. A	Tab. B*	TOTAL
	Délimitation des zones d'ANC par délibération	Application du règlement du SPANC approuvé par délibération	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	SOUS-TOTAL	SOUS-TOTAL	
Nombre de points délivrés par Commune	0 = non 20 = oui	0 = non 20 = oui	0 = non 30 = oui	0 = non 30 = oui	100	40	140
Assas	20	20	30	30	100	0	100
Causse de la Selle	20	20	30	30	100	0	100
Cazevieille	20	20	30	30	100	0	100
Combaillaux	20	20	30	30	100	0	100
Fontanès	20	20	30	30	100	0	100
Guzargues	20	20	30	30	100	0	100
Le Triadou	20	20	30	30	100	0	100
Les Matelles	20	20	30	30	100	0	100
Mas de Londres	20	20	30	30	100	0	100
Murles	20	20	30	30	100	0	100
Notre Dame de Londres	20	20	30	30	100	0	100
Rouet	20	20	30	30	100	0	100
St Bauzille de Montmel	20	20	30	30	100	0	100
St Clément de Rivière	20	20	30	30	100	0	100
St Gély du Fesc	20	20	30	30	100	0	100
St Jean de Cuculles	20	20	30	30	100	0	100
St Martin de Londres	20	20	30	30	100	0	100
St Mathieu de Tréviers	20	20	30	30	100	0	100
St Vincent de Barbeyrargues	20	20	30	30	100	0	100
Ste Croix de Quintillargues	20	20	30	30	100	0	100
Teyran	20	20	30	30	100	0	100
Vailhauquès	20	20	30	30	100	0	100
Viols en Laval	20	20	30	30	100	0	100
Viols le Fort	20	20	30	30	100	0	100
Claret	20	20	30	30	100	0	100
Lauret	20	20	30	30	100	0	100
Sauteyrargues	20	20	30	30	100	0	100
Valflaunès	20	20	30	30	100	0	100
Vacquières	20	20	30	30	100	0	100
Ferrière les Verreries	20	20	30	30	100	0	100
Saint André de Buèges	20	20	30	30	100	0	100
Saint Jean de Buèges	20	20	30	30	100	0	100
Pégairolles de Buèges	20	20	30	30	100	0	100
Saint Jean de Cornies	20	20	30	30	100	0	100
Buzignargues	20	20	30	30	100	0	100
Saint Hilaire de Beauvoir	20	20	30	30	100	0	100

	Tableau B - Eléments facultatifs			SOUS-TOTAL
	Existence d'un service capable d'assurer l'entretien des installations	Existence d'un service capable d'assurer les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	
Nombre de points délivrés par Commune	0 = non 10 = oui	0 = non 20 = oui	0 = non 10 = oui	40
La CCGPSL n'a pas pris l'option pour la réalisation des missions facultatives ETAT NEANT				

* La note des éléments du tableau B n'est prise en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 034-213402654-20261109-2026_0060-DE

ANNEXE 2

Tarification des différentes prestations

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 034-213402654-20261109-2026_0060-DE

INFORMATIONS CLIENT
Réf usager : «Ref_usager»
Facture n° 2025_09_13_272

CONTACTS UTILES
04.99.61.46.00 puis tapez 1
spanc@ccgpsl.fr
Accueil téléphonique :
Du Lundi au Vendredi
08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Heures d'ouverture des bureaux :
Du Lundi au Vendredi
08h30 à 12h00
Adresse :
730 Route de Saint-Gély
34270 Les Matelles
Le règlement de service est consultable sur le site : https://grandpicsaintloup.fr/le-grand-pic-saint-loup/eau-du-pic/assainissement-3/

Titre Prénom NOM
Adresse
CP COMMUNE

FACTURE n° 2025_01_02_07 du 22/01/2025

Adresse de l'installation :
Commune: «Commune»
Adresse : «Lieu-dit»
Propriété Cadastrée Section : «Cadastre»

	MONTANT
Visite de contrôle - Diagnostic d'une installation d'assainissement non collectif	163,64 €
TVA 10%	16,36 €
TOTAL	180,00 €

Net à payer : 180,00 €

Règlement à réception, sans escompte

Moyens de paiement :

Par virement : (inscrire dans libellé : CCGPSL 100.09 SPANC + numéro de facture)
IBAN : FR 44 3000 1005 72D3 4700 0000 016
BIC : BDFEFRPPCCT

Par chèque bancaire ou postal, à l'ordre de Trésor Public à envoyer à la Direction Générale des Finances Publiques Service Gestion Comptable Est Hérault - 1, avenue du Grand Chêne - 34270 St Mathieu de Tréviers

✂ *Joindre le talon ci-dessous à votre envoi* ✂

EAU DU PIC - Régie des eaux du Grand Pic Saint-Loup
Assainissement Non Collectif

Nom Usager : NOM Prénom — Facture n° 2025_01_02_07

Réf usager : «Ref_usager» — Montant : 180,00€

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 034-213402654-20261109-2026_0060-DE

EAU du PIC

INFORMATIONS CLIENT
PC n° : «nPC»
Facture n° 2025_09_13_272
N° dossier : 84314_2787

CONTACTS UTILES

04.99.61.46.00 puis tapez 1

spanc@ccgpsl.fr

Accueil téléphonique :
Du Lundi au Vendredi
08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Heures d'ouverture des bureaux :
Du Lundi au Vendredi
08h30 à 12h00

Adresse :
730 Route de Saint-Gély
34270 Les Matelles

Le règlement de service est consultable sur le site :
https://grandpicsaintloup.fr/le-grand-pic-saint-loup/eau-du-pic/assainissement-3/

Titre Prénom NOM
Adresse
CP COMMUNE

FACTURE n° 2025_01_02_07 du 22/01/2025

Permis de construire n° « nPC »
Adresse de l'installation :
Commune: «Commune»
Adresse : «Lieu-dit»
Propriété Cadastrée Section : «Cadastre»

	MONTANT
Neuf - Contrôle de réalisation d'une nouvelle installation suite à permis de construire	163,64 €
TVA 10%	16,36 €
TOTAL	180,00 €

Net à payer : 180,00 €

Règlement à réception, sans escompte

Moyens de paiement :

Par virement : (inscrire dans libellé : CCGPSL 100.09 SPANC + numéro de facture)
IBAN : FR 44 3000 1005 72D3 4700 0000 016
BIC : BDFEFRPPCCT

Par chèque bancaire ou postal, à l'ordre de Trésor Public à envoyer à la Direction Générale des Finances Publiques Service Gestion Comptable Est Hérault - 1, avenue du Grand Chêne - 34270 St Mathieu de Tréviers

✂ Joindre le talon ci-dessous à votre envoi ✂

EAU DU PIC - Régie des eaux du Grand Pic Saint-Loup
Assainissement Non Collectif

Nom Usager : NOM Prénom — Facture n° 2025_01_02_07

PC n° : « nPC » — Montant : 180,00€

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 034-213402654-20261109-2026_0060-DE

INFORMATIONS CLIENT
Ref usager : «Ref_usager»
Facture n° 2025_09_13_272

CONTACTS UTILES
04.99.61.46.00 puis tapez 1
spanc@ccgpsl.fr
Accueil téléphonique :
Du Lundi au Vendredi
08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Heures d'ouverture des bureaux :
Du Lundi au Vendredi
08h30 à 12h00
Adresse :
730 Route de Saint-Gély
34270 Les Matelles
Le règlement de service est consultable sur le site : https://grandpicsaintloup.fr/le-grand-pic-saint-loup/eau-du-pic/assainissement-3/

Titre Prénom NOM
Adresse
CP COMMUNE

FACTURE n° 2025_01_02_07 du 22/01/2025

Adresse de l'installation :
Commune: «Commune»
Adresse : «Lieu-dit»
Propriété Cadastrée Section : «Cadastre»

	MONTANT
Réhabilitation – Etude de conception avant travaux	44,55 €
TVA 10%	4,45 €
TOTAL	49,00 €

Net à payer : 49,00 €

Règlement à réception, sans escompte

Moyens de paiement :

Par virement : (inscrire dans libellé : CCGPSL 100.09 SPANC + numéro de facture)
IBAN : FR 44 3000 1005 72D3 4700 0000 016
BIC : BDFEFRPPCCT

Par chèque bancaire ou postal, à l'ordre de Trésor Public à envoyer à la Direction Générale des Finances Publiques Service Gestion Comptable Est Hérault - 1, avenue du Grand Chêne - 34270 St Mathieu de Tréviers

✂ *Joindre le talon ci-dessous à votre envoi* ✂

EAU DU PIC - Régie des eaux du Grand Pic Saint-Loup
Assainissement Non Collectif

Nom Usager : NOM Prénom — Facture n° 2025_01_02_07

Ref usager : «Ref_usager» — Montant : 49,00€

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 034-213402654-20261109-2026_0060-DE

EAU du PIC

INFORMATIONS CLIENT
PC n° : 34.131.26.00001
Facture n° 2026_03_31_127
N° Dossier : 34131_2788

CONTACTS UTILES

04.99.61.46.00 puis tapez 1

spanc@ccgpsl.fr

Accueil téléphonique :
Du Lundi au Vendredi
08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Heures d'ouverture des bureaux :
Du Lundi au Vendredi
08h30 à 12h00

Adresse :
730 Route de Saint-Gély
34270 Les Matelles

Le règlement de service est consultable sur le site :
https://grandpicsaintloup.fr/le-grand-pic-saint-loup/eau-du-pic/assainissement-3/

Titre Prénom NOM
Adresse
CP COMMUNE

FACTURE n° 2025_01_02_07 du 22/01/2025

Permis de construire n° « nPC »
Adresse de l'installation :
Commune: «Commune»
Adresse : «Lieu-dit»
Propriété Cadastrée Section : «Cadastre»

	MONTANT
Neuf – Etude de conception et d'implantation	89,09 €
TVA 10%	8,91 €
TOTAL	98,00 €

Net à payer : 98,00 €

Règlement à réception, sans escompte

Moyens de paiement :

Par virement : (inscrire dans libellé : CCGPSL 100.09 SPANC + numéro de facture)
IBAN : FR 44 3000 1005 72D3 4700 0000 016
BIC : BDFEFRPPCCT

Par chèque bancaire ou postal, à l'ordre de Trésor Public à envoyer à la Direction Générale des Finances Publiques Service Gestion Comptable Est Hérault - 1, avenue du Grand Chêne - 34270 St Mathieu de Tréviers

Joindre le talon ci-dessous à votre envoi

EAU DU PIC - Régie des eaux du Grand Pic Saint-Loup
Assainissement Non Collectif

Nom Usager : NOM Prénom — Facture n° 2025_01_02_07

PC n° « nPC » — Montant : 98,00€

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 034-213402654-20261109-2026_0060-DE

INFORMATIONS CLIENT
Réf usager : «Ref_usager»
Facture n° 2025_09_13_272

CONTACTS UTILES
04.99.61.46.00 puis tapez 1
spanc@ccgpsl.fr
Accueil téléphonique :
Du Lundi au Vendredi
08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Heures d'ouverture des bureaux :
Du Lundi au Vendredi
08h30 à 12h00
Adresse :
730 Route de Saint-Gély
34270 Les Matelles
Le règlement de service est consultable sur le site : https://grandpicsaintloup.fr/le-grand-pic-saint-loup/eau-du-pic/assainissement-3/

Titre Prénom NOM
Adresse
CP COMMUNE

FACTURE n° 2025_01_02_07 du 22/01/2025

Adresse de l'installation :
Commune: «Commune»
Adresse : «Lieu-dit»
Propriété Cadastrée Section : «Cadastre»

	MONTANT
Réhabilitation – Contrôle de réalisation	82,73 €
TVA 10%	8,27 €
TOTAL	**91,00 €**

Net à payer : 91,00 €

Règlement à réception, sans escompte

Moyens de paiement :

Par virement : (inscrire dans libellé : CCGPSL 100.09 SPANC + numéro de facture)
IBAN : FR 44 3000 1005 72D3 4700 0000 016
BIC : BDFEFRPPCCT

Par chèque bancaire ou postal, à l'ordre de Trésor Public à envoyer à la Direction Générale des Finances Publiques Service Gestion Comptable Est Hérault - 1, avenue du Grand Chêne - 34270 St Mathieu de Tréviers

✂ Joindre le talon ci-dessous à votre envoi ✂

EAU DU PIC - Régie des eaux du Grand Pic Saint-Loup
Assainissement Non Collectif

Nom Usager : NOM Prénom — Facture n° 2025_01_02_07

Réf usager : «Ref_usager» — Montant : 91,00€

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 034-213402654-20261109-2026_0060-DE

EAU du PIC

INFORMATIONS CLIENT

Réf usager : «Ref_usager»
Facture n° 2025_09_13_272

CONTACTS UTILES

04.99.61.46.00 puis tapez 1

spanc@ccgpsl.fr

Accueil téléphonique :
Du Lundi au Vendredi
08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Heures d'ouverture des bureaux :
Du Lundi au Vendredi
08h30 à 12h00

Adresse :
730 Route de Saint-Gély
34270 Les Matelles

Le règlement de service est consultable sur le site :
https://grandpicsaintloup.fr/le-grand-pic-saint-loup/eau-du-pic/assainissement-3/

Titre Prénom NOM
Adresse
CP COMMUNE

FACTURE n° 2025_01_02_07 du 22/01/2025

Adresse de l'installation :
Commune: «Commune»
Adresse : «Lieu-dit»
Propriété Cadastrée Section : «Cadastre»

	MONTANT
Contrôle sur le fonctionnement d'une installation d'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente	127,27 €
TVA 10%	12,73 €
TOTAL	140,00 €

Net à payer : 140,00 €

Règlement à réception, sans escompte

Moyens de paiement :

Par virement : (inscrire dans libellé : CCGPSL 100.09 SPANC + numéro de facture)
IBAN : FR 44 3000 1005 72D3 4700 0000 016
BIC : BDFEFRPPCCT

Par chèque bancaire ou postal, à l'ordre de Trésor Public à envoyer à la Direction Générale des Finances Publiques Service Gestion Comptable Est Hérault - 1, avenue du Grand Chêne - 34270 St Mathieu de Tréviers

Joindre le talon ci-dessous à votre envoi

EAU DU PIC - Régie des eaux du Grand Pic Saint-Loup
Assainissement Non Collectif

Nom Usager : NOM Prénom
Facture n° 2025_01_02_07

Réf usager : «Ref_usager»
Montant : 140,00€

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 034-213402654-20261109-2026_0060-DE